



Terrasse vues droite et obliques

Par **ignorante**, le **05/12/2008** à **00:07**

il y environ 1an mes voisins ont fait construire une maison avec une terrasse en continuité (même fondation- toiture en prolongement) ils y accèdent de leur séjour par 2 portes fenêtres. la façade de cette terrasse (6m) est sur la limite des terrains face à ma propriété donc de cette terrasse que l'on regarde en face à gauche ou à droite on a une vue intégrale sur mon jardin. j'ai eu un entretien avec le conciliateur de ma commune en lui présentant les données du problème et je m'inquiète des suites car il me suggère d'accepter un mur en brique ajourée alors que j'accepterai des pavés de verre sur la limite de propriété et sur 1 côté car à mon sens ces pavés ajourés ne changeront qu'une chose "il ne seraient plus vus c'est bien mais ils auraient toujours la vue sur mon jardin"

je ne veux en aucun cas installer une servitude de vue pour l'avenir.

que dois-je faire pour obtenir la clôture de cette terrasse car mes voisins se montrent récalcitrants estimant qu'ayant obtenu le permis de construire il était en règle et si cela ne me convient pas je n'ai qu'à mettre des panneaux (que j'achèterai et installerai) ou planter une haie (que je planterai et entretiendrai). Merci pour toute information que vous pourriez donner

ignorante